

# LOUJNA-TOUNKARANKÉ

## Le fil d'actualité

Droits des migrants - Algérie, Côte d'Ivoire, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tunisie  
N°4 - décembre 2013



Photo Albert Chaibou - Niger, décembre 2012 © AEC

## De Lampedusa au désert du Sahara : les frontières tuent

Le mois d'octobre 2013 a été marqué par la mort brutale de centaines de migrants lors de la traversée du désert ou de celle de la méditerranée : le 3 octobre, 200 migrants trouvent la mort aux larges de Lampedusa, quelques jours plus tard, près de 200 autres personnes subissent le même sort. Fin octobre, les premiers corps sans vie de 92 migrants mort de soif sont retrouvés dans le désert du Sahara au Niger. Passée l'émotion suscitée par ces événements, les gouvernements du Nord comme du Sud, n'ont nullement questionné la responsabilité des mesures sécuritaires dans ces drames, au contraire ... ils ont annoncé de nouvelles mesures répressives, censées sauver des vies.

## Après l'Odysée tragique dans le Sahara

**NIGER** | Par Hamadou Tchernou Boulama, Alternative espaces citoyens

Ils étaient pour la plupart originaires du département de Kantché (région de Zinder). Leurs corps sans vie ont été découverts après plusieurs semaines par des éléments des forces de sécurité alertés par des voyageurs. Au total, 92 cadavres dont une cinquantaine de femmes et d'enfants. Ils sont morts de soif et de faim, après l'épuisement de leurs provisions d'eau et de nourriture.

Selon les témoignages des survivants, ils ont été abandonnés en plein désert par les organisateurs de la traversée du Sahara. Ces derniers ont demandé aux passagers d'attendre le temps qu'ils aillent chercher de l'eau et du carburant mais, habitués à jouer avec la vie de gens, ils ne sont jamais revenus.

Comment ce drame est-t-il arrivé ? [Lire la suite p.2](#)



## Dans ce numéro

### ACTUALITÉS - De Lampedusa au désert du Sahara

NIGER - Après l'Odysée tragique dans le Sahara

p. 1

CANAL DE SICILE : La guerre aux boats-people continue entre tirs des milices libyennes et manque de responsabilité des secours européens

p. 2

### PLEINS FEUX : Maroc

Un tournant historique ?

p. 4

Interview d'Hicham Rachidi du GADEM

p. 5

Des barbelés pour empêcher les migrants de passer

p. 5

### RENCONTRES : Mauritanie

Interview de Grégoire Aimé Cheuko de la mission catholique de Nouadhibou

p. 6

Rencontre avec Amadou Sarr et Amadou Mbow de l'association mauritanienne des droits de l'homme

p. 7



# MAROC : le tournant historique ?

Par Micheline Bochet Milon, GADEM, groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants

En dépit d'une année marquée par des drames successifs, conséquences de la recrudescence de la répression, des violences policières ou du racisme, l'année 2013 sera-t-elle celle du « tournant historique » des politiques migratoires au Maroc où les étrangers et migrants se verront enfin reconnus dans la société ? On voudrait le croire, on pourrait même y croire au vu des événements politiques qui se sont succédés à un rythme accéléré ces dernières semaines.

En septembre, le Maroc présentait son rapport initial sur l'application de la Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille devant le Comité des Nations unies (CMW) à Genève. A l'initiative et sous la coordination du GADEM, des associations avaient élaboré collectivement<sup>1</sup>, et remis au Comité, un rapport alternatif soulignant les nombreuses violations des droits fondamentaux des travailleurs migrants. Un rapport dont le CMW a, de toute évidence, tenu compte dans ses recommandations.

Le jour de cet examen à Genève, le CNDH (Conseil national des droits de l'Homme) a rendu public, les recommandations d'un rapport intitulé *Etrangers et droits de l'Homme au Maroc. Pour une politique d'asile et d'immigration radicalement nouvelle*. Celles-ci insistent sur la nécessité pressante d'une nouvelle politique publique en rupture avec les pratiques actuelles.

Dès le lendemain, le Roi Mohammed VI s'est exprimé publiquement. Après avoir rappelé « la longue tradition d'immigration et d'accueil du Maroc due notamment à ses relations séculaires avec l'Afrique subsaharienne », il réitérait « sa conviction que la problématique migratoire, objet de préoccupations légitimes et parfois sujet de polémiques, doit être abordée de manière globale et humaniste, conformément au droit international et dans le cadre d'une coopération multilatérale renouée ».

Quelques jours après ces déclarations, plusieurs mesures étaient annoncées reprenant en grande partie les recommandations du rapport du CNDH : la création d'une commission *ad hoc* chargée d'examiner les dossiers des 853 réfugiés reconnus par le HCR afin de leur remettre un titre de séjour ; la réouverture du Bureau des réfugiés et apatrides (BRA) du ministère des Affaires étrangères, inactif depuis des années ; la création de deux commissions interministérielles chargées de la mise à niveau du cadre juridique et institutionnel de l'asile et de la lutte contre la traite des personnes, d'une commission visant la coopération internationale et enfin d'une commission *ad hoc* pour la mise en œuvre d'une

opération exceptionnelle de régularisation de « certaines catégories d'étrangers en situation administrative irrégulière » du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014. Le 9 octobre, le ministre de l'Éducation nationale publiait une circulaire ouvrant l'accès à l'école primaire aux enfants « des pays du Sahel et subsahariens ».

Toutes ces mesures soulèvent un formidable espoir et on ne peut que reconnaître « une vision nouvelle de la politique migratoire nationale » qui rompt avec le discours dominant jusqu'ici, à la fois sécuritaire et discriminant. Mais s'agit-il vraiment du tournant historique annoncé ?

Sans mettre en doute la volonté du gouvernement marocain d'écrire une nouvelle page de son histoire, de nombreuses zones d'ombre subsistent, suscitant interrogations et inquiétudes. La déclaration conjointe du Partenariat pour la mobilité conclue avec l'UE en juin dernier évoque plus une « gestion maîtrisée de la migration » se focalisant sur les instruments susceptibles d'être déployés par les autorités marocaines pour lutter contre l'immigration irrégulière qu'une réelle promotion de la mobilité. Un axe qui fait craindre un durcissement de la répression à l'égard des migrants qui n'entreront dans aucun des cadres définis par la loi. De surcroît, la signature probable d'un accord de réadmission avec l'UE, auquel le Maroc s'était pourtant jusqu'à présent opposé, suppose la création de lieux d'enfermement, et constitue une nouvelle menace sur le respect des droits humains.

Si depuis ces annonces aucune rafle n'a été notée à Casablanca et Rabat, les opérations d'arrestations collectives accompagnées de violences ont toujours cours dans les régions du Nord et de l'Orientale. Le GADEM déplore plusieurs morts dont celle de Moussa Seck le 10 octobre et de Cédric Bété le 4 décembre, tout deux « tombés » du 4<sup>ème</sup> étage d'un immeuble lors d'opérations de police à Tanger. Cette situation a conduit le GADEM à demander un moratoire contre les expulsions et les réadmissions des migrants non ressortissants.

S'agissant du droit d'asile, malgré la réouverture du BRA (prévu dans par le décret de 1957 fixant les modalités d'application de la Convention de Genève), l'examen des demandes d'asile déjà enregistrées par le HCR et les nouveaux enregistrements sont à ce jour gelés sans qu'aucune disposition

protectrice de cette catégorie de personnes n'ait été mise en place.

Quant à l'opération « exceptionnelle » de régularisation, malgré une avancée majeure : la levée de la conditionnalité de l'entrée et du séjour irréguliers, les critères annoncés n'apportent pas la nouveauté espérée. Pour trois catégories concernées (conjointes de Marocain(e)s ou d'étrangers en résidence régulière au Maroc, et leurs enfants), les critères annoncés s'avèrent plus restrictifs que les dispositions de la loi 02-03 sur l'entrée et le séjour des étrangers. La seule vraie nouveauté concerne la régularisation des personnes pouvant justifier d'une présence de cinq ans sur le territoire... sous réserve de disposer de pièces nécessaires et probablement d'un document d'identité, ce qui ne sera pas le cas pour nombre d'entre-elles. Qu'advient-il de tous ceux qui arriveront au Maroc après le 31 décembre 2014 ? Alors tournant historique ou effet de trompe-l'œil ?

La société civile devra être vigilante et veiller à ce que cette nouvelle politique migratoire soit élaborée et mise en œuvre dans le respect des droits humains. |

## — En savoir plus :

[Rapport alternatif collectif](#)

[Observations finales du CMW sur le rapport initial du Maroc](#)

[Communiqué associatif collectif](#), Le CMW exprime sa préoccupation sur les discriminations et violations des droits des travailleurs migrants au Maroc, 19/09/2013

[GADEM](#), Pour les dix ans de la loi sécuritaire n°02-03, en finir avec la vision répressive des migrations, 26/11/2013

[www.gadem-asso.org](http://www.gadem-asso.org)  
[www.facebook.com/gadem](http://www.facebook.com/gadem)

## Un nouveau mort lors d'une rafle à Tanger

Un Camerounais est décédé à Tanger le 4 décembre en « tombant » du 3<sup>ème</sup> étage d'un immeuble lors d'une opération de la police. Les circonstances de sa chute ne sont pas encore élucidées mais rappellent étrangement la mort du Sénégalais Moussa Seck, tombé lui aussi à Tanger du 4<sup>ème</sup> étage lors d'une intervention des forces de l'ordre le 10 octobre dernier.

## — En savoir plus :

[GADEM](#), Décès de Moussa Seck à Tanger : après le corps, éloigner les témoins ? 22/10/2013



## Interview d'Hicham Rachidi, GADEM

Hicham Rachidi est un des fondateurs du GADEM, dont il est aujourd'hui Secrétaire général. Il revient sur le plaidoyer mené par le GADEM et d'autres organisations de la société civile au Maroc, auprès du Comité des travailleurs migrants (CWM).

| Propos recueillis par Anne Sophie Wender (La Cimade) à Rabat, novembre 2013

**ASW :** Le GADEM a coordonné l'élaboration d'un rapport collectif alternatif à l'application de la Convention sur les droits de tous les travailleurs migrants, comment s'est réalisé ce travail et comment avez-vous approché le Comité des travailleurs migrants ?

**Hicham Rachidi :** Dans le cadre des activités prévues par le projet Loujna au Maroc, le Gadem a invité fin 2012 des organisations de migrants et de la société civile marocaine à participer à un atelier sur les techniques de suivi et d'évaluation des politiques publiques. Lors de cet atelier, les participants ont pris connaissance d'un outil de monitoring composé d'un monitoring systématique (focalisé sur le cadre juridique et institutionnel sectoriel), un monitoring individuel (focalisé autour des témoignages des personnes concernées par la mise en œuvre d'une politique déterminée) et un monitoring des médias (évaluant les incidences du traitement médiatique sur les représentations culturelles). L'ensemble des trois axes constituent ce qu'on peut définir comme une approche holistique. A l'issue de cette journée, certains participants ont émis l'idée de mettre cet outil en pratique. Un comité de suivi a été constitué pour élaborer un rapport sur la base de cette approche et la coordination de ce travail a été confiée au Gadem. Le travail de collecte d'informations, de recoupement et d'analyse des éléments collectés fut mené de manière participative et les organisations communautaires et de terrain ont contribué de manière substantielle à l'alimentation du rapport alternatif. Les organisations de la société civile ont ensuite appris que le Royaume du Maroc devait recevoir une liste de questions complémentaires, adressées par le CWM, et ont profité de cette ouverture pour adresser leur rapport au moment opportun de manière à influencer la liste de questions.

**ASW :** Avez vous été entendu par le Comité ?

**HR :** L'analyse des questions envoyées par le CWM au Royaume du Maroc<sup>1</sup> montre de manière manifeste que les experts indépendants du CWM ont énormément mis à contribution les informations qui leurs ont été envoyées par la société civile.

1 [Consulter la liste des questions du CMW](#)

**ASW :** Quelle place peut avoir la société civile dans ce processus d'examen de l'application des conventions par un pays ?

**HR :** Envoyer le rapport alternatif au CWM était un travail important mais pas suffisant, le travail de plaidoyer s'est poursuivi à Genève, lors de l'examen du rapport officiel par les experts du CWM. Des représentants de la société civile, dont des membres du GADEM, ont participé aux séances plénières, ont expliqué aux experts les différents dysfonctionnements institutionnels et les violations de la Convention par le gouvernement marocain. Des rencontres parallèles et informelles avec certains experts, en dehors des sessions officielles, ont également permis de focaliser l'attention sur des éléments particulièrement importants, tels que l'accès aux soins, le droit à un procès équitable, les expulsions collectives, la protection des personnes vulnérables, etc.

**ASW :** Comment évaluez-vous l'impact de ce plaidoyer auprès du CWM en termes de protection des droits des migrants au Maroc ?

**HR :** Il faut signaler que l'institution nationale chargée de la promotion et la protection des droits de l'Homme était présente lors du processus d'examen du rapport officiel, le CNDH<sup>2</sup> avait également élaboré un rapport qui corroborait les affirmations de la société civile. Des recommandations ont été présentées lors de cette session du CWM et le chef de l'Etat, ayant pris connaissance de ce rapport du CNDH a donné ses orientations pour que le gouvernement puisse changer de stratégie et mettre en œuvre les recommandations de l'instance nationale. Recommandations qui, elles-mêmes, reprennent les principaux constats contenus dans le rapport alternatif coordonné par le Gadem. Une dynamique assez encourageante s'est déclenchée depuis et un énorme chantier s'est ouvert au niveau institutionnel avec plusieurs décisions importantes prises à différents niveaux : l'éducation des enfants migrants, la révision de plusieurs lois pertinentes, la décision de régularisation des personnes en situation administrative irrégulière, et même la régularisation du Gadem qui était refusée depuis sa création en décembre 2006 ! (rire). |

2 [Consulter le site du CNDH](#)

## Des barbelés pour empêcher les migrants de passer

En parallèle de ces bouleversements institutionnels sur le traitement des questions migratoires, des barbelés s'érigent pour empêcher les migrants d'entrer en Espagne depuis le Maroc ou d'entrer au Maroc. Début novembre, la presse révélait ainsi que les grillages séparant le Maroc de l'enclave espagnole de Melilla seraient rehaussés avec des barbelés à lames pour empêcher les migrants de les franchir. Un dispositif assez similaire de celui mis en place après les tristes événements de Ceuta et Melilla fin 2005 et finalement retiré quelques années plus tard. On imagine aisément les dégâts que provoquent ces lames pourtant, selon le secrétaire d'Etat espagnol à la sécurité, ce dispositif serait dissuasif et ne provoquerait « que des blessures superficielles ». Des voix dénoncent néanmoins en Espagne, ce dispositif « d'une cruauté sans commune mesure ».

Selon une dépêche de l'AFP du 26 novembre, Soraya Rodriguez, porte parole du parti socialiste espagnol a exhorté le Premier ministre et le ministre de l'Intérieur à aller constater par eux-mêmes ce qui se passe à la frontière « s'ils ont un doute, qu'ils la touchent et qu'ils voient les lésions que cela produit ».

Mais tandis que la polémique enflait en Espagne, au Maroc, des responsables du ministère de l'Intérieur, de l'armée et de la gendarmerie, réunis à Oujda fin novembre, envisageaient de nouveaux barbelés, cette fois entre l'Algérie et le Maroc. Selon la presse, une barrière de barbelés pourrait ainsi être installée sur une longueur de 70 à 450 km le long de la frontière nord-est. Elle ne couvrirait donc pas la longue frontière séparant les deux pays, mais les autorités estiment que la frontière sud-est n'est pas concernée par le

passage des migrants, car c'est une zone « à risque » « où se côtoient militaires, contrebandiers et champs de mines » ... Pourtant, c'est bien cette route qu'ils risquent d'emprunter si la frontière nord-est est traversée par une barrière de barbelés ...

## — En savoir plus :

[Yabiladi.com](#) - Melilla : L'Espagne adopte encore des mesures drastiques pour renforcer la frontière, 01/11/2013

[Blog.lemonde.fr](#) - Contre les migrants, le retour des barbelés tranchants à Melilla, 28/11/2013

AFP, Espagne: la polémique fait rage autour des barbelés de Melilla, 27/11/2013, AFP

[Yabiladi.com](#) - Frontières : des barbelés marocains anti-immigration en réponse aux tranchées algériennes ? 26/11/2013

## Entretien avec Grégoire Aimé Cheuko de la Mission catholique de Nouadhibou, Mauritanie

Propos recueillis à Tunis par Abba Kiari (Alternative espaces citoyens), mars 2013

Grégoire Aimé Cheuko est Camerounais, il réside en Mauritanie depuis une dizaine d'années et travaille pour la mission catholique de Nouadhibou qui mène des actions auprès des migrants. Abba Kiari revient avec lui sur le contexte mauritanien et les activités menées.

**Abba Kiari** : Peux-tu nous expliquer les activités que vous développez envers les migrants ?

**Grégoire Cheuko** : Nous essayons de leur apporter de l'aide dans différents domaines. Nous avons trois grands axes d'approche : la formation, l'information et le culturel. Beaucoup des migrants qui arrivent à Nouadhibou n'ont pas fini leur cursus scolaire, certains même n'ont pas été scolarisés. Nous donnons des cours d'alphabétisation, de français mais aussi d'espagnol et d'anglais. Nous dispensons également des formations plus professionnelles en informatique, pâtisserie et couture. Côté médical, nous avons une petite pharmacie qui permet de prendre en charge les ordonnances des migrants les plus en difficulté. Au niveau de l'information, nous organisons des rencontres sur la santé et sur les droits des migrants. Nous avons longtemps travaillé sur ce volet avec l'antenne de Nouadhibou de l'AMDH (association mauritanienne des droits de l'homme), qui nous donnait des formations sur les droits des migrants en Mauritanie. Et puis, nous encourageons les rencontres culturelles qui permettent d'apporter un peu de chaleur aux migrants qui sont loin de leur famille.



Abba Kiari et Grégoire Aimé Cheuko, Tunis (2013) - © La Cimade

**AK** : Quelles sont vos activités de soutien aux femmes migrantes ?

**GC** : Nous travaillons avec plusieurs groupes de femmes, y compris de femmes mauritaniennes. L'action envers les femmes migrantes est née du contexte de 2006. À l'époque, le phénomène de la migration depuis Nouadhibou vers les Iles Canaries battait son plein et il y avait beaucoup de femmes. Certaines d'entre-elles se prostituaient pour vivre. Nous avons essayé de comprendre leurs difficultés. On ne les a jamais jugés. On a ouvert un espace de parole, car il faut savoir que très souvent, ce sont des personnes marginalisées qui sont montrées du doigt, qui ne sortent pas. Là, elles pouvaient venir, passer la journée, discuter entre elles. Tout cela a pris du temps, mais à partir de là, petit à petit nous avons avancé et nous avons commencé à soutenir quelques projets. Un matin, quelques unes sont arrivées et ont dit « voilà, nous on voudrait mener des activités ». On a monté des petits projets,

par exemple dans le séchage de poisson et voilà, quand elles ont vu que cela marchait pour certaines, d'autres sont venues. Toutes sont maintenant autonomes et travaillent. Il y a aussi un autre groupe avec un projet totalement différent : la coopérative El Fatima. Il s'agit de femmes installées à Nouadhibou qui bien souvent avaient des petits boulots, mais souhaitaient pouvoir avoir une activité moins précaire. Elles se sont réunies en coopérative et nous avons soutenu des formations en teinture et couture. Aujourd'hui beaucoup de ces femmes vivent de cette activité. À travers ces deux activités, d'autres femmes sont venues vers nous et nous soutenons des microcrédits dans divers domaines d'activités et jusqu'à présent ça marche pas mal, elles s'en sortent. Pour nous c'est un succès, car on voit ces femmes de plus en plus autonomes, capables de régler elles-mêmes leurs problèmes.

**AK** : Comment se présente la situation des migrants actuellement en Mauritanie ?

**GC** : La situation est un peu compliquée. Un des problèmes est celui de l'obtention de la carte de résident qui est devenu un vrai casse tête pour les étrangers. Les frais de timbre pour l'établissement de la carte sont devenus très élevés. Des problèmes se posent aussi pour l'accès au travail. Il y a une volonté de « mauritaniser » les postes dans tous les secteurs, y compris les chantiers, les restaurants, les petits commerces bref, les secteurs qui embauchent beaucoup d'étrangers. Du coup, c'est une situation complexe : les autorités demandent aux migrants de se conformer à la loi, mais pour cela ils doivent payer 30 000 ouguiyas (80€), ce qui n'est pas gagné d'avance, quand on sait que c'est le montant du salaire minimum en Mauritanie et que la majorité des migrants arrivent à peine à gagner cette somme mensuellement. Et en plus, maintenant, ils ont des difficultés à trouver un emploi.

**AK** : Quelles difficultés rencontrez-vous dans l'exercice de vos activités ?

**GC** : Nous avons un statut particulier à Nouadhibou, nous sommes en quelque sorte le « bras social » de l'Église et n'avons donc pas le même statut qu'une ONG. Cela explique que notre action est uniquement caritative. Il faut aussi parfois gérer nos relations avec certains migrants, mais ça, c'est normal, on sait très bien qu'on doit faire face des critiques, même si nous travaillons pour eux. Cela fait partie de notre action.

**AK** : Quelles sont vos perspectives ?

**GC** : Tant que nous serons là, nous poursuivrons les activités sociales que la mission catholique mène depuis sa création, nous continuerons d'aller vers les plus pauvres et on sait que le migrant est plus vulnérable car il est loin de chez lui. Nous serons donc là pour l'aider du mieux que nous pouvons. Peut être que les priorités pourront évoluer en fonction du temps, mais on sera toujours là et on s'adaptera. |

— En savoir plus : [www.minsdb.net](http://www.minsdb.net)



EKR

Le projet Loujna-Toukaranké est soutenu par :

## Rencontre avec Amadou Mbow et Amadou Sarr de l'association mauritanienne des droits de l'homme

Propos recueillis à Nouakchott par Marion Père et Anne-Sophie Wender (La Cimade), septembre

Amadou Sarr et Amadou Mbow, militants de l'association mauritanienne des droits de l'homme (AMDH) évoque le contexte politique, économique et social du pays. Tandis que la Mauritanie affiche fièrement un taux de croissance de 6%, la pauvreté qui en 2008 atteignait déjà 42% de la population, s'installe dans le pays.

« Je me définis comme politiquement apolitique » précise fièrement Amadou Sarr, militant de l'AMDH et syndicaliste de la CGTM (confédération générale des travailleurs mauritaniens), que nous rencontrons à Nouakchott en compagnie d'Amadou Mbow, secrétaire général de l'AMDH. Son regard sur les partis est critique, « il y a bien la majorité et l'opposition, mais dans les politiques générales des partis, on retrouve les mêmes choses ». En Mauritanie, les élections législatives prévues en 2011 se sont finalement tenues fin novembre 2013 (premier tour). Depuis deux ans, le Parlement n'a plus de légitimité électorale, « pourtant les lois continuent d'être votées », souligne Amadou Mbow, « et c'est la même chose pour les sénateurs et les maires ».

Au delà du « manque de concertation des leaders politiques » qui selon les deux hommes, a contribué à gêner la tenue des élections, un des facteurs bloquants majeurs est « l'enrôlement » lancé en juin 2011. Ce vaste programme de recensement ravive les tensions et les souvenirs de la crise de la fin des années 1980. À cette époque, la nationalité d'une partie de la population négro-mauritanienne avait été remise en cause et avait conduit à l'expulsion de leur propre pays de plusieurs dizaines de milliers de personnes. Ce « passif humanitaire » n'a pas encore été totalement réglé et le clivage entre les deux populations Maure, de culture arabo-berbère, et Négro-mauritanienne, d'origine Peuls, Wolof et Soniké, reste palpable. Une partie de cette population ne parvient pas à se faire recenser, « beaucoup de nationaux n'ont pas encore leur carte d'identité », dénonce Monsieur Sarr. Les réfugiés mauritaniens expulsés en 1989 et aujourd'hui de retour dans le cadre d'un programme piloté par le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) sont particulièrement touchés. « Fin 2012, sur 24 000 rapatriés seuls 4 500 avaient obtenu leur carte nationale » indique Amadou Mbow, « les autres ne pourront pas voter aux prochaines élections ». Selon Amadou Sarr, « cette situation ne peut s'expliquer uniquement par des lenteurs administratives. En plus des documents d'état civil fournis, les personnes doivent répondre à un questionnaire dont les réponses sont laissées à l'appréciation du bureau d'enrôlement ». « Il y a un immense travail à faire car les questions d'apatridie risquent de survenir rapidement », alerte Amadou Mbow.

Sur le plan social, les deux militants décrivent une situation explosive. « Les mesures engagées sont très insuffisantes face à l'augmentation du coût de la vie et ne profitent pas toujours au plus pauvres. Elles restent trop marginales et à visée électoraliste, comme ces distributions médiatisées de poissons dans les quartiers populaires, à l'occasion de la visite d'un politique. » Les syndicats dénoncent l'exploitation des travailleurs, « les niveaux

de salaires ne permettent pas de vivre dignement, notamment en raison du développement des sociétés de sous-traitance employant des journaliers », souligne Amadou Sarr. Ce contexte impacte aussi les travailleurs étrangers, victimes de violations régulières de leurs droits. L'instauration de la préférence nationale dans l'accès à



Amadou Mbow et Amadou Sarr - Nouakchott (2013)  
© La Cimade

l'emploi (« mauritanisation » des postes) engagée par le gouvernement, « engendre des tensions entre Mauritaniens et étrangers. La culture de l'accueil est confrontée à la réalité du coût de la vie. Le discours des syndicats sur les étrangers se durcit, alors qu'ils sont censés défendre tous les travailleurs nonobstant leur nationalité. C'est très problématique qu'une centrale syndicale qui se respecte puisse brandir de tels arguments ». Malgré tout, dans ce pays qui a toujours accueilli une main-d'œuvre étrangère importante, ces mesures destinées à montrer les efforts réalisés par le gouvernement pour lutter contre le chômage, sont parfois très impopulaires. C'est le cas des licences de taxis pour les étrangers, « les Sénégalais étaient les plus nombreux à exercer cette profession dans les grandes agglomérations. La conséquence est que dans la capitale, il n'y a presque plus de taxis, tout le monde se plaint des difficultés à se déplacer ».

« Dans les grands centres urbains, comme à Nouakchott, il y a une ébullition sociale, la situation est très tendue. Le mécontentement social augmente et est arrivé dans certaines régions à des niveaux de violence jamais atteints. En mai, à Zouérate, lors d'une grève des travailleurs journaliers de la cité minière, la Willaya a été incendiée. C'est la première fois que cela arrivait. Plusieurs contingents de l'armée ont été envoyés dans la ville. » Le Président, Ould Abdel Aziz, élu en 2009 après un coup d'Etat l'année précédente, « dirige le pays d'une main de fer et n'accepte pas les concessions ». Pour Amadou Sarr, « la vraie liberté d'expression, ce n'est pas seulement le droit de manifester, il faut que les pouvoirs publics entendent la population. Or, il n'y a pas de canaux d'expression pour être entendu ». |

— En savoir plus :

FIDH - AMDH, Critiquer la gouvernance, un exercice risqué, 2012  
[www.amdhrim.org](http://www.amdhrim.org)

**Les membres de Loujna-Toukaranké** : - AEC (Alternative espaces citoyens, Niger) - AME (Association malienne des expulsés) - AMDH, Association mauritanienne des droits de l'homme - ANDDH (Association nigérienne des droits de l'homme) - ARACEM (Association des refoulés d'Afrique centrale au Mali) - Caritas Gao (Mali) - Caritas Maroc - Caritas Nouadhibou (Mauritanie) - La Cimade (France) - FTDES (Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux) - GADEM (Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants, Maroc) - RE.MI.DEV (Réseau migration développement, Sénégal) - PARI (Point d'accueil pour les réfugiés et immigrés), Sénégal - Rencontre et développement (Algérie).

Retrouvez-nous sur notre mini-site [www.lacimade.org/loujnatoukaranké](http://www.lacimade.org/loujnatoukaranké) ou compte Facebook Loujna Toukaranké